



**ARRETE N° 2024/66 PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Sainte-Maure-de-Touraine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 23/03/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Rang de classement | Identité de l'agent            | Date d'avancement |
|--------------------|--------------------------------|-------------------|
| 1                  | GUYONNET ALICE<br>LACOUT LAURE | 01/07/2024        |
| 2                  |                                | 01/07/2024        |

|              | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|--------------|------------------|-----------------|
| Promouvables | 3                | 0               |
| Inscrits     | 2                | 0               |

**Article 2 :** Monsieur le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Sainte-Maure-de-Touraine, le 26/03/2024

  
Michel CHAMPIGNY

Le Maire,  
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.